

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Product name - Nom commercial : Peroxyde d'hydrogène 35 %  
Numéro d'identification UE : 008-003-00-9  
No CE : 231-765-0  
n° CAS : 7722-84-1

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage industriel

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Univar Zwijndrecht N.V.  
Noordweg 3  
3336 LH Zwijndrecht - Nederland  
T +31 (0)78 6250 000 - F +31 (0)78 6250 050  
[sds@univareurope.com](mailto:sds@univareurope.com) - [www.univareurope.com](http://www.univareurope.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
NETHERLANDS	National Poisons Information Centre National Institute for Public Health and the Environment, NB this service is only available to health professionals	P.O. Box 1 3720 BABilthoven	+31 30 274 88 88

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1. Classification selon les directives (EC) No 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Dam. 1 H318  
STOT SE 3 H335  
Acute Tox. 4 (Oral) H302

Texte clair des phrases H, voir sous section 16.

#### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

R5  
O; R8  
C; R35  
Xn; R20/22

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

#### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

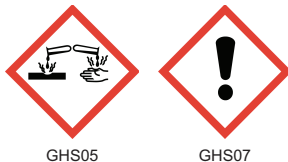
## Peroxyde d'hydrogène 35 %

Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1. Etiquetage suivant la directive (EC) No 1272/2008

Pictogramme(s) CLP :



GHS05

GHS07

CLP Mention d'avertissement :

Danger

Phrases H :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases P :

P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P330 - Rincer la bouche.

#### 2.2.2. Etiquetage suivant la directive 67/548/CEE ou 1999/45/EC

Symbole(s) :



Xn - Nocif

Des matières dangereuses :

peroxyde d'hydrogène en solution

Phrase(s) R :

R22 - Nocif en cas d'ingestion.  
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S :

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
peroxyde d'hydrogène en solution	(n° CAS)7722-84-1 (No CE)231-765-0 (Numéro d'identification UE)008-003-00-9	~ 35	R5 O; R8 C; R35 Xn; R20/22
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon les directives (EC) No 1272/2008
peroxyde d'hydrogène en solution	(n° CAS)7722-84-1 (No CE)231-765-0 (Numéro d'identification UE)008-003-00-9	~ 35	Ox. Liq. 1, H271 Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Après inhalation	: Mettre au repos. Emmener la victime à l'air frais. Appeler un médecin.
Après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Après contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	: Ce produit s'est avéré très irritant pour la peau.
Contact avec les yeux	: Très irritant pour les yeux.
Ingestion	: Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Bases. Agents réducteurs (combustibles).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. pour les non-urgence personnelle

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.1.2. pour les urgence personnelle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Les résidus peuvent être arrosés à l'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas d'épandages majeurs, évacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## Peroxyde d'hydrogène 35 %

Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
- protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide clair.
État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible.
Odeur	: Caractéristique.
pH	: 3
Densité	: 1.113 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	: Miscible en toutes proportions
Viscosité	: 2 mPa.s

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec : Bases. Agents réducteurs (combustibles).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Combustibles. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion et irritation de la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Graves dommages et / ou irritations oculaires	: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité aiguë	: Nocif en cas d'ingestion.

Peroxyde d'hydrogène 35% (7722-84-1)	
ATE (par voie orale)	500,00000 mg/kg

peroxyde d'hydrogène en solution (7722-84-1)	
Admin. orale (rat) DL50	1200 mg/kg
DL50 cutanée rat	4060 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	2
ATE (par voie orale)	500,00000 mg/kg

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

peroxyde d'hydrogène en solution (7722-84-1)	
CL50-96 Heures - poisson	16,4 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Peroxyde d'hydrogène 35% (7722-84-1)

- sur le sol

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Indications complémentaires : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 2014

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE  
Description document de transport : UN 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1 (8), II, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 5.1 - Matières comburantes  
Danger n° (code Kemler) : 58  
Code de classification : OC1  
Etiquetage ADR : 5.1 - Oxydants  
8 - Matières corrosives



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E  
Quantités limitées (ADR) : LQ10  
Excepted quantities (ADR) : E2

#### 14.3.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 14.3.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'Emballage : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## Peroxyde d'hydrogène 35 %

Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

### 14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 15.1.2. Directives nationales

Classe risque aquatique : 11 - Faible toxicité pour les organismes aquatiques  
Saneringsinspanningen : B - Décharge de minimiser; l'application de la meilleure technologie possible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 16. Autres informations

Autres données : Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Acute toxicity (Oral) Category 4
Eye Dam. 1	Serious Eye Damage/Irritation Category 1
Ox. Liq. 1	Oxidising liquid Category 1
Skin Corr. 1A	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures
R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

*Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.*